

Rapport de présentation du Budget 2021

Le projet de budget du Département au titre de l'exercice 2021 s'élève à 640.213.387 MRU contre 532.574.553 MRU dans la loi de finance initiale (LFI) de 2020 et 529.880.418 MRU au terme de la loi des finances rectificative (LFR) de 2020. Ceci équivaut à une augmentation de 16% par rapport à la LFI et 18% par rapport à la LFR.

Les allocations budgétaires se répartissent comme suit :

I. Montants alloués aux traitements et salaires

L'enveloppe totale de la rubrique des salaires et traitements inscrits au budget du Ministère de la justice s'élève 338.698.987 MRU soit 52% du budget.

II. Allocations réservées aux biens et services

Les ressources consacrées à cette rubrique s'élèvent à 301.514.400 MRU soit 48% du budget du département. Elles ont réparties à hauteur 257.014.400 MRU pour les dépenses de fonctionnement contre 44.500.000 MRU pour les dépenses d'investissement.

En détail, le budget se répartit comme suit :

1. Budget de fonctionnement

L'enveloppe consacrée au fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élève à 257.014.400 MRU contre 168.448.779 MRU en 2020 dont 83.235.500 MRU pour la Direction des Affaires Pénales et de l'Administration Pénitentiaire, 30.500.000 MRU pour les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité, les loyers, les télécommunications et les contributions aux organisations internationales, 20.000.000 MRU pour les frais de justice, 49.266.900 MRU au titre du fonctionnement des juridictions. Le reste est réparti entre les directions centrales et les établissements publics relevant du Ministère de Justice.

Ainsi l'augmentation par poste du projet du budget en 2021 rapportée à l'exercice précédent s'élève à 88 525 621 MRU se répartissant comme suit :

- i. Une hausse de 19.623.023 MRU inscrite au Cabinet pour faire face aux frais de déplacements des magistrats ayant en charge les juridictions vacantes (1.890.000), au transport du matériel et mobilier destinés aux juridictions (900.000), à l'ouverture solennelle de l'année judiciaire (1.500.000), à l'acquisition des robes de magistrats (800.000), aux frais réservés à l'amélioration des prestations des tribunaux et des établissements pénitentiaires (7.020.000).
- ii. Une augmentation de l'ordre de 22.037. 826 MRU inscrite au budget de la Direction des affaires civiles et du sceau y compris 5.000.000 pour la rubrique « Assistance judiciaire » et 12.000.000 au titre de l'augmentation des indemnités de Mouslih en plus des l'augmentation des frais destinés à l'acquisition des registres et de formulaires judiciaires ;
- iii. Une hausse de 30.308.832 MRU du budget de la Direction des affaires Pénales et de l'Administration pénitentiaire dont 10.000.000 pour la réhabilitation des

- prisons, 10.000.000 pour la propreté et l'hygiène en plus de la prose en charge de la ration quotidienne de 50 MRU par prisonnier au lieu de 42 MRU en 2020.
- iv. Une augmentation de 4.447.128 MRU destinée à renforcer l'activité de l'Inspection Générale de l'Administration judiciaire et pénitentiaire, notamment les frais de missions à l'intérieur.
 - v. Une augmentation de 3.570.000 MRU du budget de la Direction des Affaires Financières et des Infrastructures et de la Modernisation pour l'entretien et les travaux de réhabilitation légère des juridictions et d'assurer les missions d'inspection et de contrôle.
 - vi. Une augmentation de 1.880.124 MRU au profit de la Direction des Ressources Humaines en vue de la relance du Conseil supérieur de la magistrature et la préparation des études relative à la construction d'un Institut Supérieur de la Magistrature ;
 - vii. Une augmentation de 2.456.251 MRU en appui à l'activité de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et l'assistance aux enfants par les avocats et assistants sociaux ;
 - viii. L'augmentation des crédits alloués aux tribunaux chargés de la lutte contre l'esclavage à raison de 600.000 MRU contre 300.000 MRU en 2020.
 - ix. Une augmentation de 11.146.187 MRU destinée au fonctionnement des tribunaux, notamment aux pôles du Parquet et de l'Instruction chargés de la lutte contre la corruption et le terrorisme. Il est également prévu une allocation au profit des chambres civiles ainsi qu'une inscription budgétaire destinée à l'équipement et au fonctionnement des Cours d'Appel de commerce en voie de création en plus des crédits destinés à certaines structures judiciaires ;

2. Budget d'investissement

Il s'est élevé à 44.500.000 MRU en 2021 au lieu de 9.000.000 en 2020. Sa répartition est la suivante :

Administration	Projet	Descriptif du projet	Montant
Cabinet	Equipement des juridictions et du MJ	Il a pour objet de doter les juridictions et l'Administration centrale d'équipements bureautiques et informatiques divers	5.500.000
Inspection Générale de l'Administration judiciaire et pénitentiaire	Renforcement des équipements de l'Inspect°	Equiper les inspecteurs en portables et outils nécessaire à leur travail.	1.200.000

D° Etudes, législi & Coopération	Indemnités de la Commission Permanente de la Codification	Commission chargée de mettre à jour les textes juridiques	3.000.000
	Mise à jour, édition, publication et distribution des textes	Répertorier, mettre à jour, imprimer les textes et les vulgariser	3.000.000
D° Ressources humaines	Renforcement des capacités des magistrats et greffiers	Renforcer les capacités du personnel judiciaires et en assurer la formation continue	8.000.000
D° Aff. Financières et Infrastructures	Démarrage de la numérisation des procédures judiciaires	Moderniser le secteur et le doter à moyen terme d'une plateforme numérique à l'usage des utilisateurs du Service public	10.300.000
D° Aff. Pénales & pénitencières	Mise en place d'une Base de données pénitentiaires	Le projet envisage la mise en place d'une Base de données pour la gestion des détenus et du Casier judiciaire	1.000.000
	Acquisition d'équipements de réfectoires et de froid	Objectif : conserver les aliments non périssables pour l'usage des grandes prisons	4.500.000
Centre Accueil et rééducation des enfants en conflit avec la loi	Réhabilitation du Centre Accueil et rééducation à El Mina	Objectif : réhabilitation sommaire du Centre de formation dont la construction remonte à 2009 Plus le budget du fonctionnement transférer par erreur au BCI	8.000.000
TOTAL			44.500.000